

Mr. Regan, seconded by Mr. Blenkarn, moved,—That Bill C-110, An Act to amend the Export Development Act, be amended

(a) by adding, immediately after line 17 on page 4, the following clause:

“9. Section 21 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

“21(1) The accounts of the Corporation shall be audited by the Auditor General of Canada.

(2) Every annual report and financial statements of the Corporation submitted pursuant to subsection 75(3) of the *Financial Administration Act* shall, after it is laid before Parliament, be referred to any committee of the House of Commons established for the purpose of reviewing matters relating to finance and trade.”

(b) by renumbering the subsequent clauses accordingly.

And the question being put on the motion, it was agreed to.

On motion of Mr. Regan, seconded by Mr. Blenkarn, the Bill, as amended, was concurred in at the report stage with further amendments and ordered for a third reading on Tuesday, September 27, 1983, pursuant to Order made earlier this day.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Maltais for Mr. Pelletier on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Messrs. Nowlan, Forrestall, McKnight and Ellis for Messrs. Mayer, McKnight, Hargrave and Neil on the Standing Committee on Transport.

Mr. Nystrom for Mr. Waddell on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Mr. Thomson for Mr. Wilson on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

M. Regan, appuyé par M. Blenkarn, propose,—Qu'on modifie le projet de loi C-110, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations,

a) en ajoutant immédiatement après la ligne 13, page 4, ce qui suit:

«9. L'article 21 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

21 (1) La comptabilité de la Société doit être vérifiée par le vérificateur général du Canada.

(2) Chaque rapport annuel et les états financiers de la Société qui sont soumis selon le paragraphe 75(3) de la *Loi sur l'administration financière* et qui sont déposés au Parlement sont renvoyés à un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier les questions relatives aux finances et au commerce.»

b) en renumérotant les articles subséquents en conséquence.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Regan, appuyé par M. Blenkarn, ce projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements et la troisième lecture en est fixée au mardi 27 septembre 1983, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)(b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Maltais en remplacement de M. Pelletier sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Nowlan, Forrestall, McKnight et Ellis en remplacement de MM. Mayer, McKnight, Hargrave et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des transports.

M. Nystrom en remplacement de M. Waddell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Thomson en remplacement de M. Wilson sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

At 4.26 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 11.00 o'clock a.m., pursuant to Standing Order 2(1).

A 16 h. 26, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à onze heures, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.